

**Compte Rendu de la réunion**  
**du Conseil Municipal**  
**du 12 mars 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 12 mars 2019 à 18h30. 10 membres sont présents, 5 membres sont absents avec procuration (Mme DAL PRA Laurence qui a donné procuration à M. FUSTIER Julien, M. LEVEQUE Michel qui a donné procuration à Mme ROCHETTE Marie-Laure, Mme PAYSSERAND Sandrine qui a donné procuration à M. TEYSSIER Didier, Mme PERMINGEAT Valérie qui a donné procuration à Mme BERNAY Laure, M. PERROLLAZ Claude qui a donné procuration à M. BERNAY Daniel.).

Secrétaire de séance : Monsieur Julien FUSTIER

Le compte rendu du mardi 12 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

**Affaires diverses :**

- **Voie douce / Parking :** Les entreprises en charge de la réalisation des travaux ont été retenues. Il s'agit de la société SJTP pour le Lot VRD (416 610 € H-T), l'entreprise SATRAS pour le lot Terrassements – Gros Œuvre (133 958,86 € H-T) et l'entreprise SOCAM pour le lot Charpente Métallique – Serrurerie (116 903,80 € H-T). Le début des travaux est prévu avant la fin du mois de mars.
- **OAP Zone viticole – Quartier les Roberts :** L'entreprise GIAMMATEO doit intervenir pour les réseaux secs. 2 lots seront commercialisés.
- **Travaux en régie parc :** Les jeux sont obsolètes et ne répondent plus aux normes en vigueur. Ils vont être remplacés. Des arbres malades ont également été coupés et dessouchés ce qui permet de créer du stationnement supplémentaire

**Dates à retenir :**

- **Samedi 16 Mars 2019 :** Loto de l'Amicale Laïque
- **Mardi 19 Mars 2019 :** Commémoration de la fin de guerre d'Algérie
- **Samedi 23 Mars 2019 :** Soirée année 80 au Parc de la Barnaude organisée par le Comité des fêtes
- **Mardi 26 Mars 2019 :** Lancement d'un diagnostic territoire jeunesse pour les communes de Flaviac et St-Julien en St-Alban. Deux animateurs du centre socio-culturel du Pouzin et de la MJC de Privas vont rencontrer les jeunes ados dans le bus afin de sonder leurs attentes (structure, lieux de rencontre...). Un rapport sera remis début juin et des décisions seront ensuite prises.
- **Jeudi 28 Mars 2019 :** Commission travaux à 18h30.

**Vote des Délibérations**

**Vote du Compte de gestion 2018**

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain, Mme ROCHETTE Marie-Laure) le Conseil Municipal déclare que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2018 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Vote du Compte Administratif 2018**

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain, Mme ROCHETTE Marie-Laure) le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2018 du budget principal.

### **Affectation du résultat de l'exercice 2018**

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain, Mme ROCHETTE Marie-Laure) le Conseil Municipal adopte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 dans le budget primitif 2019 comme suit : 490 264,09 € au compte 001 « résultat d'investissement report » et 377 244,88 € au compte 1068 « Affectation du résultat ».

### **Vote du taux des taxes – Budget 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition, décide à l'unanimité :

De retenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 5,97 %
- Foncier bâti : 7,36 %
- Foncier non bâti : 81,67 %.

### **Vote du Budget Primitif 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 contre (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain et Mme ROCHETTE Marie-Laure) décide de voter le Budget Primitif comme suit : 1 548 000 € en recettes et dépenses de fonctionnement et 1 704 987,57 € en recettes et dépenses d'investissement.

### **Convention de disponibilité pour le développement du volontariat des sapeurs-pompiers – Autorisation de signature**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise en œuvre de la convention de disponibilité pour le développement du volontariat entre le SDIS 07 et la commune de St-Julien en St-Alban et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

### **La séance est levée à 19h45**